Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le : 03/10/12

#### DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n°: A078-227806460-20120928-64774-DE-1-1\_0

## **CONSEIL GENERAL**

### Séance du vendredi 28 septembre 2012

## POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE

# NUMÉROTATION DE NOUVELLES ROUTES DÉPARTEMENTALES SUR LE TERRITOIRE DES CLAYES-SOUS-BOIS, PLAISIR ET VILLEPREUX ET SUR LE TERRITOIRE DE MONTESSON ET SARTROUVILLE

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les délibérations du Conseil général des 25 février 1994 et 6 juillet 2001, relatives à l'approbation de la déviation de la RD 98 aux CLAYES-SOUS-BOIS et VILLEPREUX et à la demande de classement de ce projet, en Projet d'Intérêt Général;

Vu la délibération du Conseil général du 25 novembre 2005 relative à l'approbation de la création de la voie nouvelle départementale à MONTESSON ET SARTROUVILLE;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général;

Sa commission Equipement entendue;

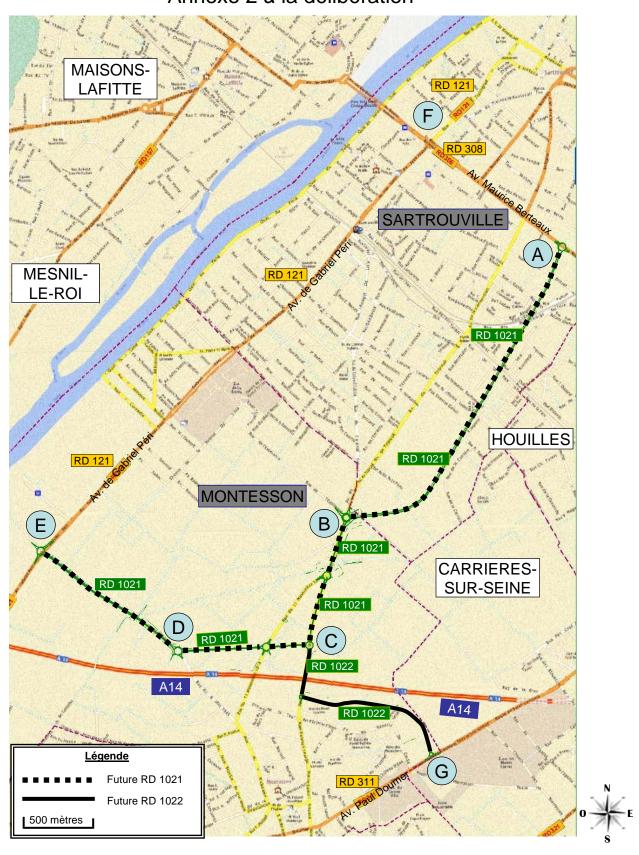
#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la numérotation des nouvelles routes départementales suivantes conformément aux annexes 1 et 2 à la présente délibération :

- déviation des RD 98 et RD 11 sur les territoires de Plaisir, les Clayes sous Bois et Villepreux :
  - RD 109 : entre les repères A et B figurant au plan joint en annexe 1 à la présente délibération,
  - RD 98 : entre les repères B et C figurant au plan joint en annexe 1 à la présente délibération,
  - RD 98 : entre les repères B et D figurant au plan joint en annexe 1 à la présente délibération.
- voie nouvelle départementale sur les territoires de Montesson et Sartrouville :
  - RD 1021 : entre les repères A, B, C, D et E figurant au plan joint en annexe 2 à la présente délibération.
  - RD 1022 : entre les repères C et G figurant au plan joint en annexe 2 à la présente délibération.

2012-CG-2-3618: 1/1

# Voie nouvelle à Montesson - Sartrouville Annexe 2 à la délibération



RD 98 – RD 11: Déviation de Villepreux, Les-Clayes-sous-bois et Plaisir Annexe 1 à la délibération



